



Procès-Verbal - Commission des Marchés à Procédure Adaptée

Jugement des offres

Objet : Restauration des berges enrochées de Sous-Castel sur la rivière Dordogne – Commune de FLOIRAC (LOT) - Opération 2310605

Organe et date de parution de l'avis :

- Parution au BOAMP en date du 10 mai 2023
- Parution sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm> en date du 10 mai 2023
- Parution sur le site du syndicat <https://www.smdmca.fr> en date du 10 mai 2023

Date limite de réception des offres : 07 juin 2023 - 12h00

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée dûment convoquée le 28 juin 2023 s'est réunie à SAINT CERE (Lot) salle polyvalente, le 05 juillet 2023, à 18 h 00.

Etaient présents :

• M. Francis AYROLES	Président de la commission
• M. Michel CANCHES	Membre titulaire
• M. Jean-Claude FOUCHE	Membre titulaire
• M. Lionel CESANO	Membre suppléant
• M. Didier BES	Membre suppléant
• M. LAVERGNE AZARD Loïc	Membre suppléant

Assistés de :

• Mme Audrey LAROUSSE	Directrice Technique
• Mme Valérie PETIT	Directrice Administrative

www.smdmca.fr

Rappel des critères de sélection des offres :

1. **Valeur technique : 60 %**
avec 3 sous critères : **délaï de réalisation et planning détaillé (/5), note technique (/45) et note sur organisation entreprise (mesures sécurité / environnementales) (/10)**
2. **Prix des prestations : 40 %**

23 dossiers ont été retirés, 18 anonymement.

Six entreprises ont répondu dans les délais par voie dématérialisée.

L'ouverture de plis s'est déroulée le 8 juin 2023, à 15h00 en présence de Monsieur Francis AYROLES.

Après étude et analyse des pièces constitutives du marché, les six offres sont recevables, comme indiqué dans le rapport ci-joint.

Comme prévu à l'article 18 du règlement de consultation, une négociation avec les trois candidats dont les offres ont été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement, a été menée.

Le rapport d'analyse des offres est présenté par Madame Audrey LAROUSSE aux membres de la commission.

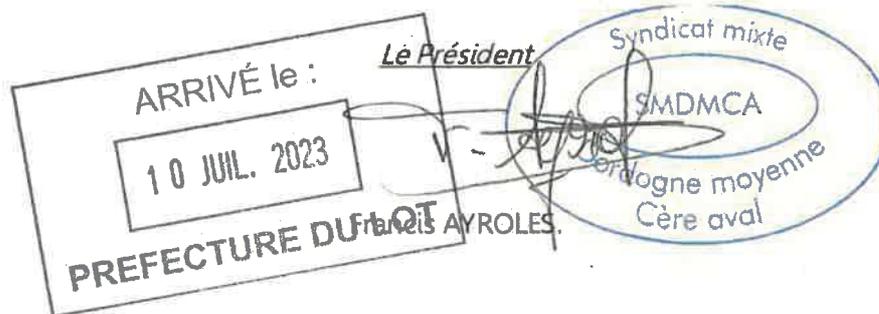
Après discussion, la commission propose d'attribuer après négociation le marché à l'entreprise

Groupement EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES – Etablissement FOREZIEENNE / BROUSSE ET FILS TP, avec la note de 79,18/100 pour un montant HT de 528 182,00 euros

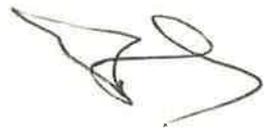
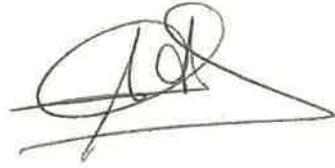
et d'adopter le classement suivant:

Candidats	Montant HT	Note sur 100
2. BUESA SAS	514 537,81 euros	77,78/100
3. SAS PIGNOT TP	758 250,00 euros	69,76/100

Les montants HT indiqués sont le total global du marché (tranches ferme et optionnelles comprises)



Les membres de la commission

<ul style="list-style-type: none">• M BES Didier	
<ul style="list-style-type: none">• M FOUCHER Claude	
<ul style="list-style-type: none">• M CAUCHES Michel	
<ul style="list-style-type: none">• M LAVERGNE - AZARD Loïc	
<ul style="list-style-type: none">• M CESANO Lionel	



**RESTAURATION DES BERGES ENROCHEES DE
SOUS-CASTEL SUR LA RIVIERE DORDOGNE**

COMMUNE DE FLOIRAC (46)

Marché public de travaux

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)

Château Neuf

46 600 Creysse

Code de la commande publique

CCAG applicable : CCAG Travaux (Tx) — 2009

Procédure adaptée
Article R2123-1 :

Marché dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

La présente consultation a pour objet des prestations de travaux de restauration des berges enrochées de Sous-Castel sur la rivière Dordogne au niveau de la commune de Floirac (46).

Les travaux consistent notamment en :

- Piquetage et chemin d'accès par un naturaliste
- Traitement et évacuation de la végétation invasive
- Travaux forestiers / Traitement et évacuation
- Décapage de sol et installation des accès à l'enrochement, zones de stockage et de chantier
- Suppression de l'enrochement
- Broyage/concassage des blocs d'enrochements
- Injection des blocs broyés/concassés dans le lit de la rivière
- Remise en état général du site

Deux Variantes imposées relatives à la méthode de concassage des blocs ont été intégrées, à savoir :

- Variante 1 : Les enrochements sont cassés sur place en petits blocs au moyen d'un BRH.
- Variante 2 : Les enrochements sont cassés au BRH, puis broyés à l'aide d'une broyeuse à cailloux.

Le marché présente une tranche ferme et sept (7) tranches optionnelles.

- Tranche optionnelle 1 : Dessouchage sur la partie aval de l'enrochement (au niveau du génie végétal), y compris broyage et évacuation des souches
- Tranche optionnelle 2 : Terrassement des matériaux mis en berge à une cote proche du débit d'étiage
- Tranche optionnelle 3 : Traitement de 1000 m³ supplémentaires d'enrochements
- Tranche optionnelle 4 : Traitement de 2000 m³ supplémentaires d'enrochements
- Tranche optionnelle 5 : Traitement de 3000 m³ supplémentaires d'enrochements
- Tranche optionnelle 6 : Traitement de 4000 m³ supplémentaires d'enrochements
- Tranche optionnelle 7 : Traitement de 5000 m³ supplémentaires d'enrochements

Les travaux sont exécutés pour le compte du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

La consultation est passée par « Procédure adaptée » en application du Code de la commande publique.

Les travaux seront rémunérés aux prix forfaitaires.

Les quantités jointes dans les différentes pièces du marché (programme de travaux, bordereau des prix, détail estimatif) sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.

L'entreprise a à sa charge de les vérifier et de les corriger s'il y a lieu, pour les faire siennes.

1. ENTREPRISES AYANT DEPOSE UNE OFFRE

La date et heure limites de réception des offres était le Mercredi 07 juin 2023 à 12h00.

6 entreprises ont répondu favorablement à la consultation en fournissant une offre de prix :

1. GARRIGOU TP CARRIERES

Lieu-dit LA FORET

24 250 GROLEJAC

Sous-traitant naturaliste : Aucun (en interne)

Sous-traitant travaux forestiers : Aucun (en interne)

2. BUESA SAS

10 chemin de Casselèvres

31 790 SAINT JORY

Sous-traitant naturaliste : Wilfried RATEL

8 rue des Ayrals_46 200 SOUILLAC
(Signalé mais pas déclaré en DC4)

Sous-traitant travaux forestiers : Aucun (en interne)

3. MARCOULY SARL

FON GOURDOU

BP 27

46 700 PUY L'EVEQUE

Sous-traitant naturaliste : Wilfried RATEL

8 rue des Ayrals_46 200 SOUILLAC
(Signalé mais pas déclaré en DC4)

Sous-traitant travaux forestiers : Aucun (en interne)

4. GROUPEMENT LA FOREZIENNE / BROUSSE & FILS TP

Mandataire :

EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES

Établissement FORÉZIENNE_Agence Poitou-Charentes-Limousin

ZA La Plaine – 5, Allée des Champs

87 220 BOISSEUIL

Cotraitant :

SARL BROUSSE & FILS

420 Route de Bardot

46 110 CAVAGNAC

Sous-traitant naturaliste : Wilfried RATEL

8 rue des Ayrals_46 200 SOUILLAC
(Signalé mais pas déclaré en DC4)

Sous-traitant travaux forestiers : SARL TEDO ou/et Bois 46

5. **CAZAL SA**
8 ZA Cardona
11410 - SALLES SUR L'HERS
Sous-traitant naturaliste : Wilfried RATEL
8 rue des Ayrals_46 200 SOUILLAC
(Signalé mais pas déclaré en DC4)
Sous-traitant travaux forestiers : Aucun (en interne)
6. **SAS PIGNOT TP**
ZA de la Galive
19 600 SAINT PANTALEON DE LARCHÉ
Sous-traitant naturaliste : Non mentionné initialement
mais spécifié en phase négociation
Wilfried RATEL
8 rue des Ayrals_46 200 SOUILLAC
Sous-traitant travaux forestiers : Aucun (en interne)

1.1. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les entreprises présentent les garanties professionnelles, financières et techniques suffisantes.

A noter toutefois que l'entreprise PIGNOT ne mentionne pas la présence de naturaliste dans son équipe. Ce point devra être approfondi en phase négociation si cette entreprise fait partie de la négociation.

1.2. ENREGISTREMENT DES OFFRES

Les prix fournis dans le Détail estimatif (DPGF) sont les suivants.

N° plis	Entreprises	Base/Variantes	Prix en euros HT
1a	GARRIGOU TP	Base	TF : 420 860.00 € TO1 : 4 500.00 € TO2 : 17 500.00 € TO3 : 15 800.00 € TO4 : 31 600.00 € TO5 : 47 400.00 € TO6 : 63 200.00 € TO7 : 79 000.00 €
1b		Variante imposée n°1	TF : 501 710.00 € TO1 : 4 500.00 € TO2 : 17 500.00 € TO3 : 19 500.00 € TO4 : 39 000.00 € TO5 : 58 500.00 € TO6 : 78 000.00 € TO7 : 97 500.00 €
1c		Variante imposée n°2	TF : 610 110.00 € TO1 : 4 500.00 € TO2 : 17 500.00 € TO3 : 24 500.00 € TO4 : 49 000.00 € TO5 : 73 500.00 € TO6 : 98 000.00 € TO7 : 122 500.00 €
2a	BUESA SAS	Base	TF : 347 706.80 € TO1 : 3 131.01 € TO2 : 3 050.00 € TO3 : 10 710.00 € TO4 : 21 420.00 € TO5 : 32 130.00 € TO6 : 42 840.00 € TO7 : 53 550.00 €
2b		Variante imposée n°1	TF : 409 806.80 € TO1 : 3 131.01 € TO2 : 3 050.00 € TO3 : 13 470.00 € TO4 : 26 940.00 € TO5 : 40 410.00 € TO6 : 53 880.00 € TO7 : 67 350.00 €
2c		Variante imposée n°2	TF : 461 781.80 € TO1 : 3 131.01 € TO2 : 3 050.00 € TO3 : 15 780.00 € TO4 : 31 560.00 € TO5 : 47 340.00 € TO6 : 63 120.00 € TO7 : 78 900.00 €

N° plis	Entreprises	Base/Variantes	Prix en euros HT
3a	MARCOULY SARL	Base	TF : 455 544.00 € TO1 : 7 900.00 € TO2 : 7 900.00 € TO3 : 16 100.00 € TO4 : 32 200.00 € TO5 : 48 300.00 € TO6 : 64 400.00 € TO7 : 80 500.00 €
3b		Variante imposée n°1	TF : 345 294.00 € TO1 : 7 900.00 € TO2 : 7 900.00 € TO3 : 11 200.00 € TO4 : 22 400.00 € TO5 : 33 600.00 € TO6 : 44 800.00 € TO7 : 56 000.00 €
3c		Variante imposée n°2	TF : 489 294.00 € TO1 : 7 900.00 € TO2 : 7 900.00 € TO3 : 17 600.00 € TO4 : 35 200.00 € TO5 : 52 800.00 € TO6 : 70 400.00 € TO7 : 88 000.00 €
4a	GROUPEMENT LA FOREZIENNE / BROUSSE	Base	TF : 363 982.00 € TO1 : 5 000.00 € TO2 : 8 000.00 € TO3 : 10 080.00 € TO4 : 20 160.00 € TO5 : 30 240.00 € TO6 : 40 320.00 € TO7 : 50 400.00 €
4b		Variante imposée n°1	TF : 391 182.00 € TO1 : 5 000.00 € TO2 : 8 000.00 € TO3 : 10 800.00 € TO4 : 21 600.00 € TO5 : 32 400.00 € TO6 : 43 200.00 € TO7 : 54 000.00 €
4c		Variante imposée n°2	TF : 468 682.00 € TO1 : 5 000.00 € TO2 : 8 000.00 € TO3 : 13 800.00 € TO4 : 27 600.00 € TO5 : 41 400.00 € TO6 : 55 200.00 € TO7 : 69 000.00 €

N° plis	Entreprises	Base/Variantes	Prix en euros HT
5a	CAZAL SA	Base	TF : 570 850.00 € TO1 : 3 600.00 € TO2 : 7 500.00 € TO3 : 20 400.00 € TO4 : 40 800.00 € TO5 : 61 200.00 € TO6 : 81 600.00 € TO7 : 102 000.00 €
5b		Variante imposée n°1	TF : 622 600.00 € TO1 : 3 600.00 € TO2 : 7 500.00 € TO3 : 22 700.00 € TO4 : 45 400.00 € TO5 : 68 100.00 € TO6 : 90 800.00 € TO7 : 113 500.00 €
5c		Variante imposée n°2	TF : 645 100.00 € TO1 : 3 600.00 € TO2 : 7 500.00 € TO3 : 23 700.00 € TO4 : 47 400.00 € TO5 : 71 100.00 € TO6 : 94 800.00 € TO7 : 118 500.00 €
6a	SAS PIGNOT	Base	TF : 475 000.00 € TO1 : 25 000.00 € TO2 : 10 000.00 € TO3 : 16 550.00 € TO4 : 33 100.00 € TO5 : 49 650.00 € TO6 : 66 200.00 € TO7 : 82 750.00 €
6b		Variante imposée n°1	TF : 561 750.00 € TO1 : 25 000.00 € TO2 : 10 000.00 € TO3 : 20 450.00 € TO4 : 40 900.00 € TO5 : 61 350.00 € TO6 : 81 800.00 € TO7 : 102 250.00 €
6c		Variante imposée n°2	TF : 600 500.00 € TO1 : 25 000.00 € TO2 : 10 000.00 € TO3 : 21 950.00 € TO4 : 43 900.00 € TO5 : 65 850.00 € TO6 : 87 800.00 € TO7 : 109 750.00 €

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre ECOGEA au stade ACT était la suivante :

Estimation Maîtrise d'œuvre avant consultation		
Base	Variante 1	Variante 2
TF : 521 860.00 €	TF : 539 360.00 €	TF : 584 360.00 €
TO1 : 8 000.00 €	TO1 : 8 000.00 €	TO1 : 8 000.00 €
TO2 : 10 000.00 €	TO2 : 10 000.00 €	TO2 : 10 000.00 €
TO3 : 19 000.00 €	TO3 : 20 000.00 €	TO3 : 22 000.00 €
TO4 : 38 000.00 €	TO4 : 40 000.00 €	TO4 : 44 000.00 €
TO5 : 57 000.00 €	TO5 : 60 000.00 €	TO5 : 66 000.00 €
TO6 : 76 000.00 €	TO6 : 80 000.00 €	TO6 : 88 000.00 €
TO7 : 95 000.00 €	TO7 : 100 000.00 €	TO7 : 110 000.00 €

2. VÉRIFICATION DES OFFRES

2.1. VÉRIFICATION DES VARIANTES

Aucune entreprise n'a proposé de variantes autre que celle imposée.

2.2. VÉRIFICATION DES PRIX

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les prix unitaires qui figurent dans le détail estimatif et ceux qui figurent au bordereau des prix, les indications portées dans le DPGF font foi. Le BPU doit être considéré comme une aide à l'établissement du DPGF.

Si le détail estimatif DPGF comporte des erreurs de calculs, elles seront rectifiées. Ces alignements ou rectifications entreront dans le jugement des offres. Toutefois, si l'Entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

On peut noter que les DPGF des entreprises ne présentent pas d'erreurs de calculs.

3. RAPPEL DES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Comme spécifié dans le Règlement de la Consultation du Dossier de Consultation des Entreprises, afin de donner tout son sens à la notion d'offre mieux disante, les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique des prestations (60%)
- Prix des prestations (40%)

4. ANALYSE DES OFFRES SELON LES CRITERES AVANT N2GOCIATIONS

4.1. VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES (60 POINTS)

Notons que dans le cas de la présente consultation, la notion de valeur technique des prestations dans le cas des solutions définies (projet technique) n'a de sens qu'au travers de la qualité et du "savoir-faire" que l'on peut attendre de l'entreprise.

Celui-ci est apprécié au travers du **mémoire technique** remis par l'entreprise et demandé dans le Règlement de la Consultation.

4.1.1. Jugement du mémoire technique

Le mémoire explicatif devait comprendre toutes justifications et observations de l'Entrepreneur, notamment :

- Des plans d'ensemble et de détails explicitant l'offre,
- Une note sur la localisation, pour l'objet du marché, du lieu de décisions techniques et administratives (qualité des personnels d'encadrement sur le chantier, position des moyens de contrôle, ainsi que la disponibilité des moyens pour la période prévisible des travaux).
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,
- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant, de façon sommaire, la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
- Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
- Les accès que l'entreprise compte utiliser pour réaliser les travaux,
- Les modalités d'intervention technique (type d'engins et de matériels, modalités d'interventions dans le lit ...),
- Mesures prises pour minimiser les impacts sur le cours d'eau et son environnement immédiat,
- Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier et le respect de la qualité.

4.1.2. Méthodologie de calcul

La notation du critère technique (C1) est notée sur **60 points** qui sont attribués de la manière suivante :

- Les délais de réalisation et le planning détaillé d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier en cohérence avec les délais (**noté sur 5 points**) ;
La note sur ce volet est notée d'abord par addition des notes des sous-critères puis ramenée sur 5 points.
- Une note technique (**notée sur 45 points**) présentant notamment :

- des indications concernant les procédés et modalités d'exécution envisagés pour : le traitement de la végétation, le démontage des enrochements, le broyage/concassage des blocs, l'injection en remblai...
- les moyens humains (nombre, Cvs, ...) et matériels (description des engins) que l'entreprise prévoit de mettre en place,
- Le niveau de protection envisagé pour le chantier,
- Les lieux de dépôt ou d'évacuation des matériaux,

Cette note pourra être complétée de schémas, plans ou autre justificatif permettant d'étayer la proposition.

La note sur ce volet est notée d'abord par addition des notes des sous-critères puis ramenée sur 45 points.

- Une note détaillant l'organisation interne (dans l'entreprise et/ou entre entreprises du groupement), les modalités visant à limiter les gaz à effet de serre, les procédures qualité mises en œuvre, les mesures prévues pour respecter la sécurité sur les zones de travaux, les mesures prévues pour le respect environnemental et les mesures prévues pour la bonne tenue, le bon aspect et la propreté du chantier (notée sur 10 points) ;

L'entreprise est avertie qu'une vigilance toute particulière est attendue au regard de la responsabilité environnementale et limitation des gaz à effet de serre durant le déroulement du chantier. Les éléments suivants sont notamment suivis durant le déroulement des travaux :

- Limitation des déplacements (nombre d'engins mobilisés, allers-retours de véhicules...);
- Utilisation d'engins respectueux de l'environnement (huiles biodégradables, engins nettoyés, etc.) ;
- Chantier « propre » en fin d'intervention (nettoyage base vie, évacuation des déchets, etc.) ;
- Usage de matériaux et végétaux d'origine local (végétal local ou équivalent, prélèvements in situ ;
- Développement durable et enjeux environnementaux sur et en dehors du chantier (formation des équipes aux enjeux environnementaux, protection des zones sensibles, espèces protégées et invasives) ; »

La note sur ce volet est notée d'abord par addition des notes des sous-critères puis ramenée sur 10 points.

Pour chaque sous-critère, les points seront attribués de la manière suivante :

- Non traité : 0
- Traité partiellement : 1
- Traité mais ne répond pas entièrement aux attentes : 2
- Traité et conforme aux attentes : 3
- Traité, conforme et apport de qualité avec de multiples avantages : 4

4.1.3. Notation des entreprises sur le volet Technique

■ Planning/Délai (5 points) :

La notation du critère Délai/Planning est notée sur 5 points qui sont attribués de la manière suivante :

- Planning prévisionnel détaillé par opérations et corps d'état (génie civil, constructions mécaniques, électromécanique...) (notée sur 2 points).

Pour ce sous-critère noté sur 2 points, les points seront attribués de la manière suivante :

- Non traité : 0
- Traité partiellement : 0.5
- Traité mais ne répond pas entièrement aux attentes : 1
- Traité et conforme aux attentes : 1.5
- Traité, conforme et apport de qualité avec de multiples avantages : 2

- Délai de réalisation des travaux (notée sur 3 points).

La notation du critère délai est appliquée de la manière suivante :

L'offre la moins disante sert de référence et obtient 3 points.

Les autres offres sont classées de manière décroissante au prorata de leur montant :

Ce critère est noté selon la formule de notation :

$$\text{Note Délai} = 3 \times \frac{\text{Délai le plus court proposé}}{\text{Délai de l'offre examinée}}$$

L'analyse d'attribution des notes sur ce volet est fournie en annexe 2. Le tableau ci-dessous reprend la synthèse.

Désignation	GARRIGOU TP		BUESA SAS		MARCOULY SARL		LA FOREZIEENNE / Brousse		CAZAL SA		SAS PIGNOT	
Délai travaux	16.0	sem	15.0	sem	16.00	sem	16.00	sem	13.00	sem	14.50	sem
Délai prépe + travaux	20.0	sem	19.0	sem	20.00	sem	20.00	sem	17.00	sem	16.50	sem
Total points Délai/3	2.5		2.6		2.5		2.5		2.9		3.0	
Total points Planning/2	1.5		1.5		1.0		1.5		1.0		1.0	
Bilan Sous Détail Délai et Planning_NOTE 5	3.98		4.11		3.48		3.98		3.91		4.00	

■ Mémoire technique (45 points) :

L'analyse d'attribution des notes sur ce volet est fournie en annexe 2. Le tableau ci-dessous reprend la synthèse.

Désignation	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIEENNE / Brousse	CAZAL SA	SAS PIGNOT
Bilan Sous Détail Note technique NOTE 45	24.55	26.08	24.03	28.64	20.45	32.22

■ **Procédures Qualité / Hygiène / Sécurité / Environnement (10 points) :**

L'analyse d'attribution des notes sur ce volet est fournie en annexe 2. Le tableau ci-dessous reprend la synthèse.

Désignation	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE / BROSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
<i>Bilan Sous Détail Hygiène/Sécurité Environnement NOTE 10</i>	5.89	7.60	7.00	7.60	6.40	8.40

■ **Bilan Valeur technique de l'offre (60 points)**

Désignation	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE / BROSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
<i>Planning et Délai / 5 points</i>	3.98	4.11	3.48	3.98	3.91	4.00
<i>Note technique Mémoire /45 points</i>	24.55	26.08	24.03	28.64	20.45	32.22
<i>Organisation interne, Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement / 10 points</i>	5.89	7.60	7.00	7.60	6.40	6.40
TOTAL CRITERE TECHNIQUE _ NOTE 60	34.41	37.78	34.51	40.21	30.77	42.62
<i>Classement Critère Technique</i>	5	3	4	2	6	1

4.2. PRIX DES PRESTATIONS (40 POINTS)

4.2.1. Généralités

Le marché est à prix global et forfaitaire. Le devis quantitatif établi par le maître d'œuvre fait foi. L'entrepreneur est supposé avoir contrôlé ce devis et s'engage sur l'ensemble des travaux décrits par le bordereau de prix et les plans de travaux.

Il ne sera payé aucune plus-value pour dépassement de quantité, mise à part les quantités en lien avec l'affermissement des tranches optionnelles.

Les prix résultent du bordereau et du détail estimatif, après analyse et vérification par les services compétents du Maître d'Ouvrage.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les prix unitaires qui figurent dans le détail estimatif et ceux qui figurent au bordereau des prix, les indications portées dans le DPGF font foi. **Le BPU doit être considéré comme une aide à l'établissement du DPGF.**

Si le détail estimatif DPGF comporte des erreurs de calculs, elles seront rectifiées.

Ces alignements ou rectifications entreront dans le jugement des offres. Toutefois, si l'Entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

4.2.2. Méthodologie de calcul

La notation du critère prix (C2) est appliquée de la manière suivante :

L'offre la moins disante sert de référence et obtient 40 points.

Les offres anormalement basses seront éliminées si les justifications demandées au candidat s'avèrent insuffisantes.

Les autres offres sont classées de manière décroissante au prorata de leur montant :

Si l'entreprise X a remis pour prix Px et si l'entreprise moins disante a pour prix Po, la note de l'entreprise X sera : $(40 \times Po) / Px$.

Prise en compte des variantes et des tranches optionnelles :

La formule applicable au critère « Prix des Prestations » s'applique selon les modalités suivantes :

- si les variantes imposées ne sont pas retenues par le pouvoir adjudicateur, le critère s'applique sur le prix en solution de base ;
- si une variante imposée est retenue par le pouvoir adjudicateur, le critère s'applique sur le prix de la variante retenue.
- En cumulant la tranche ferme et l'ensemble des tranches optionnelles pour la solution de base ou la variante éventuellement retenue.

4.2.3. Notation des entreprises sur le critère Prix

■ Solution de base Tranches ferme et optionnelles

MONTANT DE L'OFFRE BASE	Estimatif MOE (en € HT)	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
Tranche ferme	521 860.00 €	420 860.00 €	347 706.80 €	455 544.00 €	363 982.00 €	570 850.00 €	475 000.00 €
Tranches optionnelles	303 000.00 €	259 000.00 €	166 831.01 €	257 300.00 €	164 200.00 €	317 100.00 €	283 250.00 €
Montant total HT :	824 860.00 €	679 860.00 €	514 537.81 €	712 844.00 €	528 182.00 €	887 950.00 €	758 250.00 €
TVA 20 % :	164 972.00 €	135 972.00 €	102 907.56 €	142 568.80 €	105 636.40 €	177 590.00 €	151 650.00 €
Montant total TTC :	989 832.00 €	815 832.00 €	617 445.37 €	855 412.80 €	633 818.40 €	1 065 540.00 €	909 900.00 €

TOTAL CRITERE PRIX _ NOTE 40	-	30.27	40.00	28.87	38.97	23.18	27.14
Classement Critère Prix	-	3	1	4	2	6	5

■ Variante imposée n°1 Tranches ferme et optionnelles

MONTANT DE L'OFFRE VARIANTE 1	Estimatif MOE (en € HT)	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
Tranche ferme	539 360.00 €	501 710.00 €	409 806.80 €	345 294.00 €	391 182.00 €	622 600.00 €	581 750.00 €
Tranches optionnelles	318 000.00 €	314 500.00 €	208 231.01 €	183 800.00 €	173 000.00 €	351 600.00 €	341 750.00 €
Montant total HT :	857 360.00 €	816 210.00 €	618 037.81 €	529 094.00 €	568 182.00 €	974 200.00 €	903 500.00 €
TVA 20 % :	171 472.00 €	163 242.00 €	123 607.56 €	105 818.80 €	113 236.40 €	194 840.00 €	180 700.00 €
Montant total TTC :	1 028 832.00 €	979 452.00 €	741 645.37 €	634 912.80 €	679 418.40 €	1 169 040.00 €	1 084 200.00 €

TOTAL CRITERE PRIX _ NOTE 40	-	25.83	34.24	40.00	37.38	21.72	23.42
Classement Critère Prix	-	4	3	1	2	6	5

■ Variante imposée n°2 Tranches ferme et optionnelles

MONTANT DE L'OFFRE VARIANTE 2	Estimatif MOE (en € HT)	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
Tranche ferme	584 360.00 €	810 110.00 €	401 781.80 €	489 294.00 €	488 882.00 €	645 100.00 €	600 500.00 €
Tranches optionnelles	348 000.00 €	389 500.00 €	242 881.01 €	279 800.00 €	220 000.00 €	366 600.00 €	384 250.00 €
Montant total HT :	932 360.00 €	999 610.00 €	704 662.81 €	769 094.00 €	688 882.00 €	1 011 700.00 €	984 750.00 €
TVA 20 % :	186 472.00 €	199 922.00 €	140 932.58 €	153 818.80 €	137 736.40 €	202 340.00 €	192 950.00 €
Montant total TTC :	1 118 832.00 €	1 199 532.00 €	845 595.37 €	922 912.80 €	826 418.40 €	1 214 040.00 €	1 157 700.00 €

TOTAL CRITERE PRIX_ NOTE 40	-	27.56	39.09	35.82	40.00	27.23	28.55
Classement Critère Prix	-	5	2	3	1	6	4

4.3. TOTAL DES POINTS ET CLASSEMENT AVANT NEGOCIATION

Le tableau récapitulatif du nombre total de points attribués pondérés par les poids des critères de jugement est fourni ci-dessous.

■ Solution de base Tranches ferme et optionnelles

DESIGNATION SOLUTION DE BASE	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE / BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
TOTAL CRITERE PRIX_ NOTE 40	30.27	40.00	28.87	38.97	23.18	27.14
TOTAL CRITERE TECHNIQUE_ NOTE 60	34.41	37.78	34.51	40.21	30.77	42.62
NOTE FINALE	64.69	77.78	63.38	79.18	53.94	69.76
CLASSEMENT FINAL	4	2	5	1	6	3

■ Variante imposée n°1 Tranches ferme et optionnelles

DESIGNATION VARIANTE 1	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE / BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
TOTAL CRITERE PRIX_ NOTE 40	25.93	34.24	40.00	37.38	21.72	23.42
TOTAL CRITERE TECHNIQUE_ NOTE 60	34.41	37.78	34.51	40.21	30.77	42.62
NOTE FINALE	60.34	72.03	74.51	77.59	52.49	66.04
CLASSEMENT FINAL	5	3	2	1	6	4

■ Variante imposée n°2 Tranches ferme et optionnelles

DESIGNATION VARIANTE 2	GARRIGOU TP	BUESA SAS	MARCOULY SARL	LA FOREZIENNE / BROUSSE	CAZAL SA	SAS PIGNOT
TOTAL CRITERE PRIX_ NOTE 40	27.56	39.09	35.82	40.00	27.23	28.55
TOTAL CRITERE TECHNIQUE_ NOTE 60	34.41	37.78	34.51	40.21	30.77	42.62
NOTE FINALE	61.97	76.88	70.33	80.21	58.00	71.17
CLASSEMENT FINAL	5	2	4	1	6	3

4.4. AVIS DU MAITRE D'ŒUVRE

■ Propositions vis-à-vis de la solution de base ou Variantes

Au vu des montants des travaux proposés par les entreprises, nous recommandons vivement le SMDMCA de retenir la solution de base qui est la meilleure solution technique et financière.

Techniquement, en effet, un concasseur permettra d'assurer une meilleure garantie en termes de granulométrie attendue et de délai de réalisation.

■ Conclusion et proposition d'ECOGEA

Sur la base de l'analyse des offres du marché, la Maîtrise d'Œuvre ECOGEA propose à la Maîtrise d'Ouvrage de réaliser une phase de négociation avec les trois entreprises suivantes :

- Groupement EIFFAGE La FOREZIENNE / BROUSSE ET FILS TP
- BUESA SAS
- SAS PIGNOT TP

En effet certains points techniques méritent d'être confirmés et certains prix unitaires semblent être anormalement bas ou élevés laissant penser que les entreprises ont peut-être mal interprété les attentes.

Cette négociation est prévue au règlement de la consultation, et est conforme à la commande publique.

5. ANALYSE DES OFFRES SELON LES CRITERES APRES NEGOCIATIONS

5.1. NEGOCIATIONS

Une négociation avec les trois premières entreprises a donc été réalisée. (voir questions posées en Annexe 3).

Les trois entreprises ont fourni des réponses aux questions posées pour les prix unitaires qui semblaient anormalement forts ou bas.

Les trois entreprises ont confirmé les prix suite à cette négociation. La notation sur le critère Prix reste Inchangée.

Concernant les questions techniques, les entreprises ont répondu aux questions posées, confirmant la bonne réactivité des entreprises en cas de panne de concasseur et de changement de matériel si nécessaire.

De même, elles répondent aux interrogations dans le cas où le volume de matériaux concassés s'avérait insuffisant pour réaliser une piste en pied de berge sur toute la longueur.

5.2. AVIS DU MAITRE D'ŒUVRE

Aussi, le classement des offres restent similaires.

La phase de négociation a permis de confirmer que globalement les trois offres sont de bonne qualité technique et répondent aux attentes.

L'offre de PIGNOT TP reste financièrement beaucoup plus élevée que les deux autres.

Les offres de LA FOREZIENNE/BROUSSE ET FILS TP et de BUESA sont assez proches sur le plan technique et sur le volet financier.

L'offre de LA FOREZIENNE/BROUSSE ET FILS TP ressort toutefois comme la mieux disante.

Pour l'équipe d'ECOGEA
Le maître d'œuvre, Bruno VOEGLÉ



ANNEXE 1 : DETAIL ESTIMATIF

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)
Restauration des berges enrochées de Sous-Castel sur la rivière Dordogne



N°	Description	MONTANT EN EURO										LA FOURNITURE (BOURSE)										COSTO EN EURO										COSTO EN EURO									
		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT			
1.1	Travaux de terrassement	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000			
1.2	Travaux de maçonnerie	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000		
1.3	Travaux de peinture	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	
1.4	Travaux de génie civil	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000		
TOTAL																																									
2.1	Travaux de terrassement	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000		
2.2	Travaux de maçonnerie	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000	2000000		
2.3	Travaux de peinture	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	
2.4	Travaux de génie civil	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000		
TOTAL																																									

ANNEXE 2 : TABLEAUX
D'ATTRIBUTION DES NOTES
SUR LE VOLET TECHNIQUE

• **Planning/Délat (6 points) :**

DELAI ET PLANNING DES OPERATIONS (5 POINTS)												
Note appliquée Délat = (Délat le plus court proposé / Délat de l'offre examinée) x 2.5												
Notation appliquée Planning : Non traité = 0 / Traité partiellement = 0,5 / Traité mais ne répond pas entièrement aux attentes = 1 / Traité et conforme aux attentes = 1.5 / Traité, conforme et apport de qualité avec de multiples avantages = 2												
Désignation	GARRIGOU TP		BUESA SAS		MARCOULY SARL		LA FOREZIENNE / BROUSSE		CAZAL SA		SAS PIGNOT	
Délat travaux	16.0	sem	15.0	sem	16.00	sem	16.00	sem	13.00	sem	14.50	sem
Délat prépa + travaux	20.0	sem	19.0	sem	20.00	sem	20.00	sem	17.00	sem	16.50	sem
Planning	L'entreprise présente un planning qui correspond à une reprise du planning fourni dans le DCE. Le démarrage des travaux forestiers débute début Aout. Les travaux se terminent en lit mineur fin Octobre. Les travaux se terminent Mi-Novembre		L'entreprise présente un planning qui correspond globalement à une reprise du planning fourni dans le DCE. Le démarrage des travaux forestiers débute début Aout. Les travaux se terminent en lit mineur avant fin Octobre. Les travaux se terminent fin Octobre.		L'entreprise présente un planning très sommaire		L'entreprise présente un planning assez détaillé et cohérent. Le démarrage des travaux forestiers débute début Aout. Les travaux se terminent en lit mineur avant fin Octobre. Les travaux se terminent globalement fin Octobre sauf constat d'huissier et plan de récolement.		L'entreprise présente un planning assez détaillé mais pas forcément cohérent en lien notamment avec les tranches optionnelles. Le démarrage des travaux forestiers débute début Aout. Les travaux se terminent en lit mineur avant fin Octobre. Les travaux se terminent avant fin Octobre.		L'entreprise présente un planning assez sommaire mais cohérent	
Total points Délat/3	2.5		2.6		2.5		2.5		2.9		3.0	
Total points Planning/2	1.5		1.5		1.0		1.5		1.0		1.0	
Bilan Sous Délat Délat et Planning NOTE 6	3.98		4.11		3.48		3.98		3.91		4.00	

■ Procédures Qualité / Hygiène / Sécurité / Environnement (10 points) :

DÉMARCHE QUALITE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET SECURITE DE L'ENTREPRISE (10 POINTS)												
Notation appliquée : Non traité = 0 / Traité partiellement = 1 / Traité mais ne répond pas entièrement aux attentes = 2 / Traité et conforme aux attentes = 3 / Traité, conforme et apport de qualité avec de multiples avantages = 4												
Désignation	SARRIGOU TP		BUESA SAS		MARCOULY SARL		LA FOREZIENNE / BROUSSE		CAZAL SA		SAS FENOY	
	Description	Note	Description	Note	Description	Note	Description	Note	Description	Note	Description	Note
Procédures Qualité Organisation Interne	Peu détaillées	1.0	Assez généralistes et peu détaillées au chantier	2.0	Assez généralistes et peu détaillées au chantier	2.0	Assez généralistes et peu détaillées au chantier	2.0	Assez généralistes et peu détaillées au chantier	2.0	Peu détaillées	1.0
Procédures et méthodologie en lien avec espèces protégées et invasives, et en lien avec ENIS / interventions naturalistes	Naturaliste/Ecologue en interne Procédure relativement bien détaillée	3.0	Naturaliste/Ecologue W Ratei en sous-traitance Procédure relativement bien détaillée	3.0	Naturaliste/Ecologue W Ratei en sous-traitance Procédure moyennement détaillée	2.0	Naturaliste/Ecologue W Ratei en sous-traitance Procédure moyennement bien détaillée	3.0	Naturaliste/Ecologue W Ratei en sous-traitance Procédure moyennement détaillée	2.0	Naturaliste/Ecologue évoque Procédure relativement peu détaillée	2.0
Mesures et limitation des nuisances et pollution (procédure en cas de pollution / type de carburant / suivi MES / optimisation circulation des engins vis-à-vis gaz effet de serre)	Procédure pollution, K4 anti-pollution, mais peu détaillée H46 évacuer les engins biodégradable Suivi MES : Pas réalisés / évoque Gaz Effet de Serre : Méthodologie par gâcher concasseur limitant la circulation des engins	2.5	Procédure pollution, K4 anti-pollution, et bien détaillée H46 évacuer les engins biodégradable avec procédure Suivi MES : Suivi quotidien + barrage Gaz Effet de Serre : Conforme aux attentes Prise en compte de la nuisance sonore avec mesure au sonomètre	3.0	Procédure pollution, K4 anti-pollution H46 évacuer les engins biodégradable non précisé Suivi MES : non évoqué Gaz Effet de Serre : Conforme aux attentes	2.5	Procédure pollution : K4 anti-pollution, et bien détaillée H46 équipé les engins biodégradable Suivi MES : suivi hebdomadaire Gaz Effet de Serre : Conforme aux attentes	3.0	Procédure pollution, K4 anti-pollution, mais peu détaillée H46 équipé les engins non évoqué Suivi MES : Filtré à paille évoqué (non adapté sur ce chantier) Gaz Effet de Serre : Conforme aux attentes	3.0	Procédure pollution, K4 anti-pollution, mais peu détaillée H46 évacuer les engins biodégradable Suivi MES : Pas réalisés / évoque Gaz Effet de Serre : Méthodologie bien adaptée réduisant le déplacement des engins	3.0
Valorisation des déchets issus du chantier	Traité et répondent aux attentes	3.0	Traité et répondent aux attentes	3.0	Traité et répondent aux attentes	3.0	Traité et répondent aux attentes	3.0	Traité et répondent aux attentes	3.0	Traité et répondent aux attentes	3.0
Hygiène et sécurité interne des travaux (installations de chantier / sécurité ouvriers)	Traité parfaitement Un PPSA sans état	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Traité partiellement	2.0
Hygiène et sécurité vis-à-vis du public (sécurité embarcations nautiques / sécurité autre public en terreurs)	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0	Evoquées mais peu détaillées	2.0
Démarche globale de l'Entreprise sur l'hygiène, sécurité et environnement	Traité et conforme aux attentes	3.0	Très bien détaillé et répondent pleinement aux attentes	4.0	Très bien détaillé et répondent pleinement aux attentes	4.0	Très bien détaillé et répondent pleinement aux attentes	4.0	Très et conforme aux attentes	3.0	Traité et conforme aux attentes	3.0
Total / 18	16.5		19.0		17.5		19.0		16.0		15.0	
État Sous Détail Hygiène/Sécurité Environnement NOTE 10	5.29		7.60		7.00		7.50		6.60		6.40	

ANNEXE 3 : NEGOCIATIONS

NEGOCIATIONS AVEC LE GROUPEMENT LA FOREZIEENNE / BROUSSE ET FILS TP

■ Questions techniques

- Volet technique relatif à l'enlèvement des blocs d'enrochements

Vous spécifiez que l'enlèvement des blocs s'effectuera par réalisation d'une piste en pied grâce aux matériaux déjà concassés/broyés. Dans le cas où le volume de matériau s'avérerait insuffisant, avez-vous une solution de repli, Votre offre intègre-t-elle bien cette possibilité ?

- Volet technique relatif au concassage/broyage des blocs d'enrochements

Vous proposez de mettre en place un concasseur SANDVIK QI341.

Dans le cas où ce dernier venait à être en panne, avez-vous bien analysé les possibilités de remplacement en urgence ? Sous quel délai pouvez-vous être équipé d'un nouveau concasseur dans le cas où la panne ne serait pas réparable rapidement ?

■ Questions financières

- 1.4.a : Installation chantier

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble relativement fort. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous-détail du prix ?

- 2.2.1.a et 2.2.2: Travaux forestiers

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ces prix unitaires qui nous semblent assez élevés. Pouvez-vous vérifier ces prix et fournir des sous-détails des prix ?

■ Offre commerciale finale

Pouvez-vous nous transmettre un nouveau détail estimatif intégrant vos révisions éventuelles de prix ?

NEGOCIATIONS AVEC BUESA SAS

■ Questions techniques

- Volet technique relatif à l'enlèvement des blocs d'enrochements

Vous spécifiez que l'enlèvement des blocs s'effectuera par réalisation d'une piste en pied grâce aux matériaux déjà concassés/broyés. Dans le cas où le volume de matériau s'avérerait insuffisant, avez-vous une solution de repli, Votre offre intègre-t-elle bien cette possibilité ?

- Volet technique relatif au concassage/broyage des blocs d'enrochements

Vous proposez de mettre en place un concasseur.

Dans le cas où ce dernier venait à être en panne, avez-vous bien analysé les possibilités de remplacement en urgence ? Sous quel délai pouvez-vous être équipé d'un nouveau concasseur dans le cas où la panne ne serait pas réparable rapidement ?

■ Questions financières

- 1.4.a : Installation chantier

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble relativement fort. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous détail du prix ?

- 2.2.1.a et 2.2.2 : Travaux forestiers

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ces prix unitaires qui nous semblent anormalement bas. Pouvez-vous vérifier ces prix et fournir des sous détails des prix ?

- 5.3 : Plan de récolement

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement bas.

Avez-vous bien pris note de l'ensemble des profils en travers que nous attendons en rendu ?

Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir des sous détails des prix ?

■ Offre commerciale finale

Pouvez-vous nous transmettre un nouveau détail estimatif intégrant vos révisions éventuelles de prix ?

NEGOCIATIONS AVEC PIGNOT TP

■ Questions techniques

➤ Prestations du naturaliste

Pouvez-vous nous fournir les coordonnées du naturaliste avec qui vous envisagez de travailler ?

■ Questions financières

➤ 2.3 : Travaux de dessouchage

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement élevé. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous détail du prix ?

➤ 4.1.a : Démontage des enrochements

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement élevé. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous détail du prix ?

➤ 4.2.a : Broyage et concassage des enrochements

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement élevé. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous détail du prix ?

➤ 4.3.a : Mise en berge des granulats

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement élevé. Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir un sous détail du prix ?

➤ 5.3 : Plan de récolement

Les éléments fournis ne nous permettent pas de justifier ce prix unitaire qui nous semble anormalement bas.

Avez-vous bien pris note de l'ensemble des profils en travers que nous attendons en rendu ?

Pouvez-vous vérifier ce prix et fournir des sous détails des prix ?

■ Offre commerciale finale

Pouvez-vous nous transmettre un nouveau détail estimatif intégrant vos révisions éventuelles de prix ?

